



BERNADETTE CESARI
NOTAIRE SARTÈNE

COLLABORATEURS

LAURA-MARIA MARTINI

Notaire Assistant

LISANDRA COLOMBANI

Notaire Stagiaire

MARC-BAPTISTE SANSONETTI

Notaire Stagiaire

AURÉLIA DE ZUTTER

Clerc de Notaire

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES DE COMPÉTENCES

FAMILLE

PATRIMOINE

IMMOBILIER

RURAL

ENTREPRISES

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval**

20000 AJACCIO

Sartène, le 10 septembre 2018

Dossier suivi par
Laura-Maria MARTINI
Ligne Directe : 04.95.77.96.92
Courriel: laura-maria.martini.20015@notaires.fr

SUCCESSION Etienne LANFRANCHI
201186 /BC /LMM /

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Etienne LANFRANCHI retraité, demeurant à TUNS (TUNISIE).
Né à MONACCIA-D'AULLENE (20171), le 9 janvier 1867.
Veuf de Madame Marie MARTY.
Marié à la mairie de TUNIS (TUNISIE) sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Décédé à SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE (LOZERE), le 20 mars 1917.

Vous en souhaitant bonne réception.

Votre bien dévoué.

P/o Me Bernadette CESARI

1 Av. Hyacinthe Quilichini
21000 SARTÈNE

TÉLÉPHONE
04.95.77.02.19

TÉLÉCOPIE
04.95.77.16.96

COURRIEL
office-cesari@notaires.fr

SITE INTERNET
cesari-sartene.notaires.fr



Membre d'une association agréée. Étude fermée le Samedi

Détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

IBAN : FR48 4003 1000 0100 0016 7981 M35 - BIC : CDCG FR PP XXX

*Noi somms à vos côtés pour accompagner vos projets
Semu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita*

COMMUNE DE MONACCIA-D'AULLENE (20171)
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Le 7 septembre 2018 :

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), 1 Av. Hyacinthe Quilichini, le 7 septembre 2018, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Etienne LANFRANCHI retraité, demeurant à TUNS (TUNISIE).

Né à MONACCIA-D'AULLENE (20171), le 9 janvier 1867.

Veuf de Madame Marie MARTY.

Marié à la mairie de TUNIS (TUNISIE) sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

écédé à SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE (LOZERE), le 20 mars 1917.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur le territoire de la commune de MONACCIA-D'AULLENE (20171) :

ARTICLE UN

Sur le territoire de la commune de MONACCIA-D'AULLENE (20171), Lieudit CHIAPARELLA.

Diverses parcelles de terre en BND.

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	442	FORNELLO (BND), dans une surface totale de 01 ha 37 a 97 ca, prendre	00 ha 68 a 99 ca
C	443	FORNELLO (BND), dans une surface totale de 00 ha 94 a 46 ca, prendre	00 ha 47 a 23 ca
C	444	FORNELLO (BND), dans une surface totale de 01 ha 76 a 91 ca, prendre	00 ha 88 a 45 ca
C	445	FORNELLO (BND), dans une surface totale de 17 ha 22 a 85 ca, prendre	08 ha 61 a 42 ca
C	446	FORNELLO (BND), dans une surface totale de 00 ha 30 a 69 ca, prendre	00 ha 15 a 34 ca

ARTICLE DEUX

Sur le territoire de la commune de MONACCIA-D'AULLENE (20171), Lieudit MONACIA.

Une parcelle de terre supportant un petit bâtiment entièrement en ruine.

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	712	MONACIA	00 ha 00 a 49 ca

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la parution du présent avis.

POUR AVIS, Me Bernadette CESARI, Notaire Officier Public

Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr

(Où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)